



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 13 mai 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 164 – Mise à 2x2 voies au niveau de Rostrenen

Lancement de l'enquête publique préalable à la DUP le 26 mai

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et du Conseil régional de Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition.

Le contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, signé le 11 mai 2015, traduisant l'ambition du Pacte d'Avenir pour la Bretagne, fixe l'objectif de permettre, à l'horizon 2020, l'engagement de l'ensemble des opérations de mise en 2x2 voies de la RN164, en cohérence complète avec les calendriers des procédures et des études. A cette fin, une enveloppe de 236,85 M€ de crédits est inscrite au CPER sur les différents projets concernés. Cela représente un effort financier considérable pour l'État et le Conseil régional de Bretagne. C'est une mobilisation exceptionnelle pour viser l'achèvement de la mise à 2x2 voies sur l'ensemble de l'itinéraire.

Les étapes du projet

C'est dans cet objectif que l'État a engagé en 2012 les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique dans le secteur de Rostrenen, sur une longueur de 15,5 km. Ce projet est inscrit pour un montant de 61 M€ au CPER 2015-2020.

Après la réalisation d'un diagnostic exhaustif de l'existant et des contraintes et enjeux de ce secteur, différentes options d'aménagement ont été étudiées et comparées.

La concertation publique, qui s'est tenue en juin 2013, a permis de retenir une solution privilégiée : cette solution a fait l'objet d'études complémentaires jusqu'en 2014 avec notamment la production d'une étude d'impact permettant de définir les modalités d'insertion du projet dans le territoire traversé.

Les derniers mois écoulés ont permis de consolider et valider ce projet par une consultation des différents acteurs publics concernés et notamment d'obtenir l'avis de l'autorité environnementale (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) le 11 mars 2015.

Le comité de suivi du 27 avril 2015 a permis de valider la mise à enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP).

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10, Marie Vergos – 02 99 33 42 11

Enquête publique : comment participer ?

L'enquête publique se déroulera du mardi 26 mai 2015 au lundi 6 juillet 2015 sur les communes de Rostrenen, Glomel, Plouguernével et Kergrist-Moëlou.

Toute personne qui le souhaite pourra prendre connaissance du dossier, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie ou sur le site internet de la DREAL Bretagne et y apporter ses observations :

- sur les registres d'enquête qui seront à disposition dans chacune des 4 mairies aux heures d'ouvertures;
- par courrier adressé au Commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Rennes, Guillaume Rouxel, au siège de l'enquête ;
- par voie électronique à l'adresse de la mairie de Rostrenen

Par ailleurs, le Commissaire-enquêteur tiendra 7 permanences pour recueillir les observations :

en mairie de Rostrenen :

- mardi 26 mai 2015 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- samedi 13 juin 2015 de 9h00 à 12h00
- lundi 6 juillet 2015 de 14h00 à 17h00 (fermeture de l'enquête)

en mairie de Glomel :

- jeudi 18 juin 2015 de 14h00 à 17h00
- mercredi 24 juin 2015 de 9h00 à 12h00

en mairie de Plouguernevel :

- jeudi 4 juin 2015 de 9h00 à 12h00

en mairie de Kergrist-Moëlou

- mercredi 1^{er} juillet 2015 de 9h00 à 12h00

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Corinne Gillet - 02 99 33 42 10, Marie Vergos – 02 99 33 42 11